

La grande arnaque...

SOMMAIRE

Agenda	2
Au revoir	2
Actualité :	
Collège J. Solesse	3
Brevet des collèges	3
Pédagogie :	
Collège	4
Langues vivantes	4
Voie techno / STI	5
Élections professionnelles :	
Enjeux	6
Pourquoi voter	7
Fête du SNES	8
Contacteur le SNES	8

Ne lésinant pas sur les promesses qui n'engagent que ceux qui veulent bien y croire, le gouvernement actuel a pu s'assurer du soutien d'un certain nombre d'organisations syndicales, parentales ou lycéennes. C'est ainsi que le ministre de l'Éducation nationale (qui est aussi celui de la jeunesse et de la vie associative) a pu vendre à la plupart des organisations syndicales (à l'exception des syndicats de PLP de la FSU et de la CGT) la réforme de la voie professionnelle en instaurant le baccalauréat professionnel au nom de « l'égalité de dignité » des trois voies de formation et contre de vagues promesses de « revalorisation » des carrières et d'accès aux enseignements de BTS. Mais chacun peut mesurer aujourd'hui les conséquences de cette réforme à l'aune des suppressions massives de postes dans les lycées professionnels et les SEP.

De la même manière il a pu s'assurer de l'accord, voire de l'enthousiasme, d'un certain nombre de syndicats d'enseignants – l'UNSA et le SGEN, par exemple – des associations de parents d'élèves et de lycéens pour mettre en œuvre la réforme de la voie générale et technologique des lycées en leur faisant miroiter « la réussite de tous les élèves » (grâce à l'accompagnement personnalisé et au tutorat en particulier) et « l'amélioration des procédures d'orientation » (grâce aux classes passerelles, aux tronc communs et aux stages de rattrapage et de réorientation). Mais, là aussi, chacun a pu faire le constat des effets de cette réforme en termes de suppressions de postes (et le pire est à venir...). Il sera, par ailleurs, intéressant de constater les résultats de cette réforme pour les élèves, tant pour ce qui est de leur réussite que pour ce qui est des conditions de leur orientation, en particulier du fait de la « réforme » de la voie technologique qui s'apparente beaucoup à une entreprise de démolition qui aura de graves conséquences tant pour les enseignants que pour les élèves de ces filières.

Qui se rappelle de la tentative gouvernementale de faire croire à une contre-partie au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux en matière de revalorisation des carrières des fonctionnaires ? Certains syndicats – le SNALC, en particulier – n'ont pas hésité à donner leur accord pour ce marché de dupes : suppressions de postes contre promesses d'augmentation de salaires ou/et de primes. On sait ce qu'il en est en matière d'évolution du pouvoir d'achat de toutes les catégories de fonctionnaires, avec le gel des salaires pour les trois années à venir et l'augmentation du taux de cotisation pour les retraites.

Prétendant se pencher sur le triste sort des quelques 800 000 personnels précaires des trois fonctions publiques, ce gouvernement vient d'obtenir l'accord de la quasi totalité des organisations syndicales (la FSU faisant partie des exceptions) sur un « *protocole portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique : accès à l'emploi de titulaire et amélioration des conditions d'emploi* ». Grâce à l'action des syndicats de la FSU, ce protocole contient des éléments positifs, en particulier en rappelant que « *l'accès à ce dispositif doit s'inscrire dans le respect du principe de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires* ». Il était donc permis de penser que de très nombreux précaires pourraient accéder à la titularisation... sauf que le ministre des fonctionnaires a tenu à préciser que ce dispositif devrait se traduire par environ 50 000 titularisations et l'accès de 100 000 précaires au CDI. Cela est évidemment très loin de l'espoir des agents non titulaires d'accéder enfin à la titularisation... et très loin aussi de « *l'engagement pris par le Président de la République* » (dixit le protocole).

Du 13 au 20 octobre prochain nous aurons tous la possibilité de faire savoir à ce gouvernement que nous n'acceptons pas cette casse des services publics (en particulier l'Éducation nationale qui paie un lourd tribut en la matière), que nous n'acceptons pas les « pseudo réformes » et les dispositifs qui ont pour seul but de faire des économies budgétaires, que nous n'acceptons pas la dégradation de nos conditions de travail et de nos carrières, que nous n'acceptons pas la baisse de notre pouvoir d'achat... Nous le ferons en votant pour les candidats de la FSU et de ses syndicats aux élections professionnelles.

Michel ZERWETZ

Juin	<ul style="list-style-type: none"> • Les élus du SNES sont à nouveau en train de suivre votre dossier et cherchent à améliorer le projet de mouvement intra de l'administration. Ils vous donneront des informations fiables le plus rapidement possible concernant votre affectation (FPMA prévue les 20 et 21 juin, sous réserve de modifications par le rectorat) ; • À cette période sont également examinées en CAPA les demandes de révision de notes administratives et le passage à la hors-classe. • Samedi 25 juin : le conseil syndical du SNES se réunit au lycée des Avirons. Tous les S-1 peuvent y envoyer un représentant. • 30 juin et 1^{er} juillet (sous réserve) : révisions d'affectation du mouvement intra.
Juillet / Août	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous avez obtenu une mutation à l'intra, le SNES peut vous donner les coordonnées du secrétaire du S-1 de votre nouvel établissement. Contactez-nous rapidement ; • Affectation des nouveaux stagiaires ; • Affectation des TZR (phase « d'ajustement ») ; • Rentrée scolaire : enseignants le mercredi 17 août / élèves le jeudi 18 août.
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> • Élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011 : votez et faites voter pour les candidats du SNES et de la FSU.

Pour toutes les opérations de gestion et de mutations, n'oubliez pas de nous adresser une fiche syndicale de suivi. Vous pourrez les télécharger sur le site du SNES Réunion : www.reunion.snes.edu.

Le SNES Réunion vous souhaite de très bonnes vacances !

Vie de la section académique

Trois membres du S-3 de la Réunion quittent l'académie à l'issue de cette année scolaire. Il s'agit de nos collègues et camarades Martine MASSIAS-MILLOT et Lionel MILLOT, respectivement jeune retraitée et muté dans l'académie d'Aix-Marseille et d'Éric DUCROUX, responsable des agrégés, muté en Polynésie. Le SNES Réunion perd donc trois responsables académiques et trois militants de grande valeur, qu'il ne sera pas facile de remplacer.... Loin de leur en tenir rigueur, nous leurs souhaitons le meilleur pour leur nouvelle vie loin de nous et leur rendons ici un petit hommage par la voix de Michel ZERWETZ, notre secrétaire académique.

Éloge du militantisme...

C'est au moment où Lionel MILLOT et Martine MASSIAS-MILLOT ont décidé de vivre sous d'autres cieux que l'on a pu vraiment réaliser l'importance de leur investissement dans la vie militante réunionnaise. Plus qu'à l'aune des dizaines de milliers de kilomètres qu'ils ont parcourus sur les routes de notre département, c'est lorsqu'il a fallu réfléchir à leur remplacement que l'on a pu mesurer l'énorme quantité de travail effectué, leurs compétences multiples dans tous les domaines, leur disponibilité de tous les instants, leur inlassable activité militante, la pertinence de leurs interventions, que ce soit dans les instances administratives (CAPA et CTP) ou dans les réunions syndicales.

Ceux qui peuvent témoigner de leur rassurante disponibilité à quelque heure que ce soit, ceux qui, sans solution trouvaient dans le coup de fil passé à Lionel ou Martine, au moins une oreille attentive mais le plus souvent le début d'un espoir de résolution de leur problème sont nombreux. Ils n'étaient parfois pas adhérents au SNES, et si certains l'ont peut être quitté depuis, c'est toujours en emportant

cette image d'un soutien tout simplement humain.

De tous les combats menés ensemble, il n'en est qu'un où l'on a vu Lionel reculer. Au pays des Payet qui se prononcent Payette, des Vidot qui se prononcent Vidotte et des canots qui se prononcent parfois canottes et parfois canots, Lionel aurait bien aimé que l'on prononçât correctement son nom. En effet, MILLOT se prononce comme Milhaud (de Darius), le double L subissant le même sort que dans "mille et une nuits". La plupart d'entre nous avions choisi de le mouiller comme dans le mot famille... Estimant sans doute qu'il est des combats plus importants, Lionel se résigna, avec un léger agacement, à cette prononciation erronée.

Et, comme on dit, « jamais deux sans trois » : Éric DUCROUX nous quitte aussi, pour retrouver la Polynésie. Ceux qui ont siégé avec lui en CAPA regretteront le responsable de la catégorie agrégés, le camarade combatif et pertinent, s'opposant, la moustache frémissante, aux projets injustes de l'administration. Tous ceux qu'il a défendus au long de ces années connaissent son engagement. Nous ne doutons pas que très vite les agrégés de Polynésie

n'auront qu'à se féliciter de son arrivée parmi eux. Quant aux poissons, ils n'ont qu'à bien se tenir !

Ces trois camarades, la famille du SNES les regrette déjà, mesurant leur empreinte et s'attelant déjà à tenter de faire tourner la machine comme ils ont su si bien le faire. Depuis un an, heureusement, leur souci a toujours été d'assurer la relève et de créer les conditions pour que notre section académique, affectueusement appelée S-3, continue à occuper toute la place qu'elle s'est assurée dans le paysage syndical réunionnais. N'empêche, voir disparaître deux moustachus d'un coup, c'est vraiment dur !

C'est en espérant tout de même qu'ils ne nous laisseront pas complètement tomber que nous leur souhaitons une très heureuse nouvelle vie en terre nouvelle, où ils exporteront toutes leurs qualités de militants. L'académie d'Aix-Marseille, le SNES national (qui ont bien compris tout l'intérêt qu'il y a à utiliser les compétences de Lionel) et la Polynésie ont bien de la chance de récupérer des camarades de cette trempe.

Michel ZERWETZ

Collèges : le miracle réunionnais...

Dernière ligne droite avant la session 2011 du diplôme national du brevet. Dans les classes de troisième, les professeurs font monter la pression, tentent de remédier aux carences révélées par les récents brevets blancs. Les moyennes de Français et de Mathématiques y sont, pour le moins, inquiétantes. Quant aux épreuves d'Histoire, elles ont, comme chaque année, amené leur lot habituel de bévues et d'anachronismes plus ou moins comiques. Mais les équipes sont solides et les professeurs, mettant de côté leurs frustrations, tentent de redonner du souffle à des élèves inquiets. Il faut dire que la barre est haute. Il faudra faire aussi bien, sinon mieux, que les aînés. Les dernières années n'ont-elles pas montré une progression régulière du taux de réussite au DNB ? Alors que ce taux ondulait mollement entre 70 et 75 % depuis 2005, n'est-il pas passé à 80,4 % en 2009 pour atteindre 80,9 % en 2010 ? Mieux encore, près de 60 % des diplômés obtiennent une moyenne supérieure à 12 ! Quant aux établissements classés en éducation prioritaire, ils ont fait un bond de 12 points depuis la session 2006 ! On le voit, nos élèves auraient tort de s'inquiéter. Le collège qu'ils fréquentent est véritablement un outil de réussite.

Car, ne l'oublions pas, et ceci au risque de choquer nos camarades du primaire, nos élèves reviennent de loin et même de très très loin. En effet, comme le montrent les récents résultats des tests d'évaluation en CM2, c'est une majorité d'élèves en grande difficulté qui arrivent en 6^{ème}. À peine 33 % d'acquis solides en français et un ridicule 25 % en mathématiques, ce qui classe notre académie au 29^{ème} rang sur 31, la Guyane et Mayotte se sacrifiant pour nous éviter l'infamie... Comment se fait-il que 4 ans plus tard, au terme des années collège, notre académie ne soit plus qu'à 2,4 points de la moyenne nationale d'obtention du brevet (80,9 % à la Réunion et 83,3 % national) ? N'ayons pas peur de le dire, ici, ce miracle, car c'en est un de plus, est dû au formidable travail effectué par les équipes pédagogiques des collèges. Des moyens supplémentaires extraordinaires ne sont-ils pas alloués aux collèges en difficulté ? Une pluie d'heures supplémentaires, de soutien, de remédiation, un empilage hétéroclite de structures et de palliatifs, PRE, PPRE, école ouverte, ne vient-il pas combler le fossé injuste constaté en CM2 ?

Malgré cela, il se trouve encore des enseignants inquiets, qui se plaignent du

manque de maîtrise du français de leurs élèves (certains passeraient en seconde sans savoir lire et comprendre un petit énoncé de trois lignes...), il se trouve même des enseignants pour dire que le brevet est donné, que les enseignants sont obligés de réévaluer les notes pour que les résultats soient conformes aux statistiques attendues, que tout cela n'est fait que pour "boucher les yeux" des parents qui croient que l'école est toujours un outil de justice sociale...

Nous pouvons dire ici que ces enseignants ont bien tort. Si tout allait si mal qu'ils le disent, pourquoi le rectorat aurait-il supprimé cette année 38 postes en collège alors que le nombre d'élèves va augmenter de près de 700 ? Ce ne serait ni pertinent ni professionnel. C'est donc impossible. Les résultats du brevet 2011 seront donc extraordinairement encourageants. Ne le dites pas tout de suite à vos élèves, ils croient être dans un système sérieux qui les considère comme des êtres humains et non comme de vulgaires éléments statistiques permettant de justifier les suppressions de postes, la baisse des moyens et les réformes diverses...

Daniel FAVRE

Affaire de harcèlement moral au collège Jules Solesse : la justice a tranché !

Cela commence par un inventaire à la Prévert :

- un collège des hauts de l'Ouest ;
- un chef d'établissement autoritaire ;
- des collègues en souffrance ;
- un établissement qui perd peu à peu tous ses projets ;
- des clans qui se constituent ;
- des postes que l'on ferme sans raison ;
- des enseignants qui le fuient en mutant ;
- des révisions de notes par paquets ;
- des audiences avec le Recteur ;
- des jours qui se suivent et ne se ressemblent que trop !

Finalement : un dépôt de plainte par une collègue s'estimant victime de harcèlement lance une enquête de gendarmerie qui durera deux ans.

Le procureur décidera qu'il s'agit bien de harcèlement moral avec tous ses critères, et instruira l'affaire.

Cela débouchera sur un procès qui durera six heures.

Verdict...

Le 26 mai 2011, le tribunal condamne l'ancien chef d'établissement à 5 000 euros d'amende, 6 000 euros de dommages et intérêt, 1 500 euros de participation aux frais d'avocat, le rectorat de la Réunion ayant accordé la protection juridique à la seule plaignante (et non à la principale) remboursera la totalité des frais à cette collègue, qui voit à l'issue de ce procès son honneur enfin rétabli.

Une seule morale à cette histoire : à bon entendeur !..

Élizabeth BARRACO

OSONS !

SOYONS (ENFIN !) DE BONS PROFS DE LANGUES : PERMETTONS À TOUS NOS ÉLÈVES D'ÊTRE BI-TRILINGUES ET ALLÈGEONS LA NOUVELLE TÂCHE DE NOS CHEFS D'ÉTABLISSEMENT QUI DEVRONT BIENTÔT NOUS ÉVALUER.

Soyons logiques : avec plus de classes en charge, plus d'élèves par classes ou groupes/classe et moins d'heures d'enseignement : NOUS DEVONS MIEUX FAIRE !

Cessons d'ennuyer tout le monde avec notre défense d'obscures cultures et validons l'utilitarisme des tâches sociales et actionnelles !

Encadrons tous les stages de remise à niveau pendant nos vacances.

Organisons des voyages scolaires à l'étranger : il suffit d'un peu d'imagination pour les financer et cela nous fera de beaux souvenirs de vacances.

Mettons en place les groupes de compétence de la 6ème à la terminale et ignorons les propos de ces collègues grincheux et écœurés qui constatent que malgré les heures passées en concertations, harmonisations, évalua-

tions, remédiations rien de positif ne peut être affiché. Rendons nous à l'évidence : ils s'y sont mal pris !

Participons gratuitement aux certifications et permettons avec altruisme à des organismes privés de s'enrichir des deniers publics.

Validons les items des LPC, DNB, CCF, CECRL : c'est plus rapide que la correction de copies et nous n'avons même pas été obligés de créer les sujets/indicateurs/critères...

Utilisons ces modernes outils informatiques et audiovisuels dont toutes nos salles (personnelles) de classes sont équipées. Nous permettrons ainsi à tous les personnels affectés dans nos établissements pour la maintenance de ces outils de se sentir utiles.

Valorisons les nombreuses ressources d'une grande variété et richesse linguistique que nous offrent quotidienne-

ment nos médias. Ils le font bien en Allemagne, Suède, Norvège.....

Acceptons une bonne fois pour toutes que « langues vivantes » est synonyme d'anglais, parfois d'espagnol et assimilons les autres aux langues mortes.

Rayons aussi de notre champ lexical les mots didactique, pédagogie, apprentissage et enseignement ; nous éviterons ainsi de nous poser, comme le font encore nos pauvres collègues des disciplines non-linguistiques, de douloureuses mauvaises questions.

Tutorons, validons, accompagnons, groupons, orientons, pro-notons... et heure-sup'ons !

Et surtout gardons notre sens de l'humour pour résister au désespoir !

Martine VILLY

Il nous semble important que les collègues, linguistes et non linguistes, soient informés du long et difficile débat sur les groupes de compétences en langues. Rappelons que ceux-ci ne sont pas obligatoires mais peuvent être proposés au conseil pédagogique et ensuite votés en CA.

À LIRE ET À DIFFUSER SANS MODÉRATION :

Une évaluation des groupes de compétences en langues par un enseignant écœuré :

<http://www.snes.edu/Temoignage-2011.html>

Un autre lien : la réaction du président de l'association des

profs de LV, suite à cette publication, qui partage le même avis que le SNES sur les groupes de compétences mais s'oppose au collègue sur l'approche actionnelle.

<http://www.christianpuren.com/2011/05/24/r%C3%A9ponse-%C3%A0-la-lettre-d-un-enseignant-%C3%A9coeur%C3%A9-le-nouvel-observateur->

Faites-nous part d'expériences qui sont tentées dans vos établissements en envoyant vos contributions écrites à la section académique (s3reu@snes.edu).

Martine VILLY

« Tu prépares tes cours ? Pas le temps, je suis P.P. de Troisième ! »

Heure de vie scolaire, entretiens personnalisés à l'orientation EPO, B2I, Histoire des arts, formation à l'orientation, notes de vie scolaire, ASSR, concertation et réunions (parents, élèves, CPE, éducateurs)... statistiques LP pour visites médicales, organisation des stages en entreprises, visite des stagiaires, bilan des stages, entretiens avec les parents d'élèves en difficulté, réception et échange des fiches navette, travail sur l'attractivité des vœux d'orientation, réunions de formation à l'orientation, rédaction des dossiers d'orientation à recrutement spécifique, rédaction des avis sur les dossiers d'élèves en CFG, saisie des vœux d'orientation, rédaction des dossiers DNB et pour certains préparation et correction du brevet blanc, jury CFG, harmonisation DNB, remplissage et synthèse des livrets du socle commun, signalements psy, assistante sociale, conseil général, élèves méritants, dossiers de bourses, dérogations pour changement d'académie, forum des métiers, journées portes ouver-

tes, transmission niveau A2... J'en oublie.

Depuis quelques années la charge de professeur principal de troisième n'a cessé d'augmenter. Ces obligations administratives, tâches lourdes, « invisibles » et peu reconnues, interfèrent largement sur notre capacité à nous engager pleinement dans notre enseignement disciplinaire.

Refuser cette charge revient pour beaucoup d'entre nous à renoncer à des classes à projets dont l'animateur est précisément le professeur principal et, d'une certaine façon, à se désengager de la réussite de nos élèves.

À ce titre, le professeur principal de troisième est symbolique d'une certaine conception de la gestion des ressources humaines : multiplier et étendre les missions des enseignants jusqu'à épuiser les énergies au détriment des élèves.

Gérard GOURMELON

Dans quelle démocratie sommes-nous ?

La réforme de la voie technologique en lycée continue d'avancer comme un bateau ivre dans le brouillard. Sûrs de leur vérité, les officiers supérieurs de notre Ministère ont des œillères et n'ont finalement qu'un seul but : économies à tout prix ! Notre hiérarchie de proximité est tenue maintenant de rentrer dans le rang des économistes et, sans état d'âme, d'appliquer une réforme qu'elle sait inconsciemment mauvaise. Nos inspecteurs, chefs d'établissement et chefs de travaux sont devenus des directeurs des ressources humaines (DRH), les élèves n'étant des remplisseurs de classes !

Même s'ils s'en défendent, le débat démocratique sur le bien fondé de la réforme qu'ils proposent n'a jamais eu lieu. Sourds aux propositions et avis négatifs largement majoritaires, ils méprisent même les instances démocratiques telles le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) et le Conseil Interprofessionnel Consultatif (CIC).

En effet, lors de la séance du 12 mai 2011, le CSE a rendu un avis défavorable sur les projets de grilles horaires ST2S (29 voix contre, 2 voix pour et 3 abstentions) et STMG (29 voix contre, 4 voix pour et 1 abstention). Le CSE a aussi, ce même jour, examiné deux textes présentés par le ministère du Travail visant à favoriser le développement de l'apprentissage. L'un d'entre eux consistait à modifier la part de la taxe d'apprentissage revenant à l'apprentissage patronal, l'autre visait à assouplir les conditions pour la désignation des maîtres d'apprentissage. Le premier texte a été repoussé à l'unanimité par le CSE, l'autre par 45 voix contre et une pour. Même si cela touche plutôt les lycées professionnels, nous sommes tous dans la même galère. Pour information, nous vous conseillons de lire l'extrait du SNUEP Infos n°165 !

Le CSE étant consultatif, comme pour les STI, les réformes des ST2S et STMG imposés par le Ministère seront mises en application dès la rentrée prochaine. Cela ne vous rappelle-t-il pas le référendum sur le projet constitutionnel européen ? Un très bel exemple de démocratie !..

Quand on pense qu'il y a des organisations syndicales comme l'UNSA qui abordent cette réforme comme un « challenge », on est en droit de se demander s'ils ne sont pas aussi peu réalistes et visionnaires que ceux qui l'ont élaborée ; mais, contrairement au SNALC qui ne dit mot et par son silence accompagne le projet ministériel, le SNES-FSU est le seul syndicat qui tente de mener un débat contradictoire remettant en cause la pertinence de cette réforme dans son contenu et ses modalités de mise en place.

Dans la précipitation, le corps d'inspection propose un ersatz de formation sur les nouvelles disciplines, attendu que les collègues de STI 2D devront être polyvalents dès l'année prochaine. Mais par quel miracle ? Une formation de 60 h dans une nouvelle discipline permet-elle aux professeurs d'avoir l'expertise pour pouvoir l'enseigner ? **Non !**

Comme en métropole, « déstabilisé, désabusé », c'est l'état

d'esprit des collègues de STI après 4 séances de formation. En effet, étant sur le terrain, ils sont conscients du volume des connaissances à acquérir et il leur sera impossible de les maîtriser dans un délai si court.

Pour nous rassurer, les contenus de formations sont en ligne sur le site Pairform@nce depuis au plus deux mois mais les prérequis sont d'un tel niveau que les formateurs, recrutés dans des délais on ne peut plus courts, jugent impératif de les enseigner avant de passer à la formation elle-même. Il faut à tout prix que les inspecteurs prennent conscience des réalités et mettent un frein à cette machine infernale qui s'emballe.

Faut-il parler du matériel nécessaire pour la mise en place de cette réforme ? La région n'a pas encore pris d'engagement sur son financement (heureusement d'ailleurs, car quel gâchis !). Il y a de fortes probabilités pour qu'il ne soit pas disponible à la rentrée : bonjour les dossiers papiers ou ordinateurs ! Le syndrome de *France Télécom* n'est pas loin !

Cette réforme bouscule aussi le mouvement d'affectation intra académique en STI. Lors de la saisie des vœux sur SIAM, le rectorat permettait aux collègues de STI qui le désiraient de postuler aussi en Technologie Collège (L1400). Il n'y a pas eu de candidature ! En parallèle, l'inspection, avec l'aide et l'appui consenti de l'UNSA (hé oui !) a créé 5 postes Spécifiques Académiques (SPEA) avec le libellé « Animation de plateforme STI2D ». Les heureux titulaires viennent d'être choisis !

Malgré 7 départs à la retraite, il y a 8 collègues en Mesure de Carte Scolaire, 3 récupèrent un SPEA, 1 suit une formation en Mathématiques (L1300), et les autres ?..

Il faut dire que la consigne était d'employer la méthode douce pour ce mouvement 2011. Cela ne sera peut-être pas le cas l'année prochaine si cette réforme s'installe. Il est même question d'ouvrir le mouvement STI2D aux collègues de Technologie (L1400) puisque désormais le concours de recrutement est le même pour tout le monde.

Et le bateau ivre avance toujours dans le brouillard !

Lors des manifestations de rue, la mobilisation de la voie technologique n'a pas été à la hauteur du danger de cette réforme. Le SNES a essayé de sensibiliser les élus, les professionnels, les parents d'élève et les élèves eux-mêmes en multipliant, avec plus ou moins de bonheur, pétitions, moratoire, lettres ouvertes, articles et billets d'humeur dans la presse syndicale et locale.

Faut-il baisser les bras ? Non, car nous sommes convaincu qu'une réforme est nécessaire mais pas celle-ci et pas dans ces conditions. Rendez vous à la rentrée scolaire 2011-2012 pour s'assurer que l'ensemble des collègues aient eu une formation de qualité, que l'ensemble des matériels commandés soient dans les établissements scolaires, condition *sine qua non* avant d'envisager de leur demander d'enseigner ces nouvelles disciplines.

Laurent KADOUCH, Gilbert MARTIN



JEUX et ENJEUX des élections professionnelles d'octobre 2011

Fruit des « accords de Bercy », la loi sur le « dialogue social » de juillet 2010 et les nouvelles règles de représentativité qui en découlent vont entrer en application dans l'Éducation nationale en octobre prochain avec les élections professionnelles. La FSU, comme la CGT et la CFDT, a été signataire de ce texte qui a le mérite de rendre caduque la représentativité dite « irréfutable » attribuée *a priori* à 5 organisations syndicales au bénéfice de celle constatée réellement dans les urnes. En effet, certaines continuaient à être « représentatives », c'est-à-dire à avoir la possibilité de signer seules n'importe quel accord, le rendant effectif, alors qu'elles étaient très minoritaires aux élections professionnelles. L'enjeu principal de ces élections va donc être de déterminer qui est représentatif et, à ce jeu, un certain nombre d'organisations ont bien compris qu'elles risquaient rien moins que la pure et simple disparition, d'où sans doute leur opposition à cette loi...

Première nouveauté pour ce vote : alors que jusqu'à présent, le nombre de sièges de chaque organisation dans les comités techniques paritaires ministériels, académiques et départementaux était déterminé à partir des résultats enregistrés aux élections aux commissions administratives paritaires (CAPA : académiques et CAPN : nationales), cette fois chacun d'entre nous votera aussi pour les CT – comités techniques – ministériel et académique. À noter au passage qu'ils cessent d'être « paritaires ». Et c'est le résultat du seul vote aux CT qui déterminera la représentativité des uns et des autres et, donc, conséquemment, les moyens attribués à chaque syndicat pour son fonctionnement, en décharges horaires, par exemple.

Dans ce contexte, on assiste un peu partout et au niveau national à de bien curieux rapprochements. Ainsi l'ancien président national du SNALC, Bernard KUNTZ, vient-il de rejoindre FO qu'il qualifie pour la circonstance de « grande centrale ouvrière » (sic) ! Pendant que le SNALC – « maintenu » ? – s'allie, lui, avec la FAEN et la CFTC... Comprenez qui pourra... l'essentiel pour eux étant de survivre, au prix de quelques contorsions, certes, mais survivre...

L'autre nouveauté, sera la façon de voter. Le ministre de l'éducation et certains de ses conseillers n'ont qu'une idée en tête : affaiblir la FSU, et tout particulièrement le SNES et le SNUipp, ses deux plus gros syndicats. En effet, ces aimables personnes croient impossible de tels scores aux élections professionnelles sans triche ! En particulier le SNES qui a osé obtenir encore 50 % des suffrages aux dernières élections en 2008. Alors, pour arriver à affai-

blir ces empêcheurs de réformer en rond, ils ont eu une idée géniale, une idée « moderne » : la disparition du vote à l'urne dans l'établissement au profit du vote électronique ! Le vote test qui vient de se dérouler a beau avoir été tout simplement catastrophique, qu'importe ! Qu'importe que l'officine en charge de l'affaire ait été incapable de calculer le nombre de sièges de chaque organisation à l'issue du vote, qu'importe si un électeur ayant perdu son « sésame » (identifiants pour pouvoir accéder au vote) n'a aucun moyen de se le voir attribuer à nouveau et, donc, de voter, qu'importe si le NUMEN qui servira à identifier chaque électeur pour lui envoyer le « sésame » traîne un peu partout comme dernièrement sur des listings dans l'académie de Versailles ! Qu'importe tout cela si les apparences sont sauvées ! Comme dans certains pays à la démocratie peu probante, un scrutin se tiendra et c'est là l'essentiel. La période choisie pour ce vote électronique va du 13 au 20 octobre. Or, à La Réunion, nous serons en vacances du 1^{er} au 16 octobre et de ce fait il ne nous restera que 4 jours pour voter : du 17 au 20 octobre ! Les élections étant nationales, le ministère n'allait tout de même pas se soucier des DOM. Faire de belles déclarations à la télé, soit, mais en pratique, zéro calebasse ! Et malheur à celui ou celle qui aura perdu ses identifiants de vote reçus à la veille des vacances, stratifiés sur un bureau voire mis par mégarde à la poubelle... Il est fort à craindre qu'il ne pourra pas les obtenir à nouveau et, qu'il aura ainsi perdu son droit de vote !

Le premier enjeu de ces élections sera donc la participation. Jusqu'à présent, et grâce au vote « à l'urne » organisé sur les lieux de travail, cette participation dépassait dans notre secteur, et de très loin, n'importe quel autre vote (75 %). Le vote électronique – à travers les difficultés qu'il engendre – risque de faire baisser singulièrement la participation et, donc, d'affaiblir l'ensemble des organisations syndicales en nuisant ainsi à leur représentativité. Les députés européens en savent quelque chose...

Le second enjeu est, lui, beaucoup plus « politique » : l'affaiblissement ou le renforcement du syndicalisme « de lutte », celui de la FSU et de ses syndicats. Nos gouvernants ne font pas mystère de leurs objectifs : tordre le cou à ces syndicats – le SNES, le SNEP, le SNUipp, le SNUEP, etc. – et à cette fédération – la FSU – bref, à tous ces empêcheurs de réformer en rond qui dénoncent les régressions sociales, qui défendent leurs métiers, qui osent même, par leurs campagnes d'opinion, par leurs manifestations et leurs propo-

sitions, faire comprendre au plus grand nombre le sens de la politique menée... C'est bien ce qu'on a vu au premier trimestre sur l'affaire des retraites, malgré le matraquage des médias aux ordres, la population a compris – et n'a pas changé d'avis depuis ! – que la réforme des retraites est un mauvais coup et qu'il faut revenir dessus. Dans le second degré, ces syndicats – les impudents !- osent même remettre en cause la réforme des lycées affirmant qu'elle n'a pour but que de supprimer des postes et d'affaiblir l'enseignement public et, en collèges, osent dire que le « socle » est une misère et le livret personnel de compétences, son appendice, une idiotie bureaucratique, une charge de travail absurde, une dénaturation du métier... pendant que des organisations beaucoup plus compréhensives ne tarissent pas d'éloges sur ces sujets, l'UNSA, par exemple, qui a si bien œuvré localement, en parfait accord avec l'IPR, à la mise en place de la réforme inacceptable des STI, ou le SNALC qui soutenait il y a peu la politique du « moins de profs, mieux payés » ... Et nos gouvernants de rêver... un conglomérat SNALC-CFTC qui parviendrait à passer la barre de la représentativité, une UNSA et un SGEN-CFDT qui sortiraient renforcés, elles dont les critiques sont si timides et constituent de tels encouragements à la « réforme »...

Alors, oui, ce scrutin va être attentivement scruté et de son résultat dépendra non seulement la façon dont chacun sera défendu dans les CAPA – et, comme le montre l'investissement du SNES et des autres syndicats de la FSU, nous ne sommes pas de ceux qui négligeons cet aspect des choses au motif qu'elles seraient trop « terre à terre » – mais aussi sur la façon dont la profession réagit à ce flot de réformes qui ne visent qu'à justifier le moins disant éducatif et à remettre en cause les fondements mêmes de nos professions.

Du 17 au 20, chacun d'entre nous devra voter pour dire clairement à ce gouvernement tout le bien qu'il pense de sa politique éducative et sociale ! Face à ces enjeux, ne dispersons pas nos suffrages !

Voter pour le SNES en CAPA et CAPN, voter pour la FSU en CTA et CTN, voilà un message clair à envoyer au gouvernement actuel... mais aussi à ceux qui lui succèdent !

Lionel MILLOT

Pourquoi est-il important de voter en octobre prochain?

Les élections professionnelles auront désormais lieu tous les quatre ans. Elles permettent aux personnels d'élire ceux parmi leurs collègues qui vont les représenter dans **les instances paritaires** :

- **Les commissions administratives paritaires : (CAP académiques et nationales) qui s'occupent de la gestion des carrières : mutations inter et intra académiques, notation, avancement d'échelon, demandes de mise en disponibilité, passage à la hors-classe, demandes de temps partiel, congés de formation, sanctions disciplinaires.** Le paritarisme qui prévaut dans ces commissions permet de garantir un minimum d'équité dans le traitement des dossiers, de faire rectifier d'éventuelles erreurs, de s'assurer tout simplement que les textes et les droits de chacun sont respectés. Les représentants que vous élirez, si vous prenez part au vote, auront donc un rôle très important à jouer dans votre vie professionnelle. Il faut donc faire un choix qui soit le plus éclairé possible, et prendre le temps de s'informer.
- **Les comités techniques (CT) : Ces comités, qui peuvent être réunis à tous les niveaux (ministériel, académique, voire local), s'occupent des questions d'organisations des services. Par exemple les CT sont consultés sur les créations ou suppressions de postes, les recrutements d'assistants d'éducation dans les établissements, les plans de formation, l'éducation prioritaire, etc.** Depuis les accords de Bercy (cf. article précédent) les CT ont des compétences élargies notamment à la politique indemnitaire (primes, indemnités versées aux fonctionnaires), à la négociation sur les statuts, sur les effectifs et sur les compétences des agents. Donc, en participant au vote et en choisissant les syndicats qui vous représentent, vous leur donnez du poids et une légitimité pour négocier avec le ministre ou le recteur sur ces questions essentielles.

Le travail effectué par les CAP ne laisse que peu de place aux tendances idéologiques ou aux opinions politiques, car il s'agit avant tout d'un travail administratif, avec des décisions strictement encadrées par les textes. Il serait donc absurde de ne pas participer au vote sous prétexte d'une hostilité envers les syndicats en général ou envers l'un d'entre eux en particulier ou parce qu'on ne se reconnaît pas totalement dans les professions de foi qu'ils présentent. Il est important de faire un choix, pour que les syndicats aient les moyens de défendre l'équité de traitement de tous les collègues.

Dans les CT, en revanche, les choix exprimés par les différents syndicats peuvent avoir un caractère plus politique. Par exemple : comment lutter contre les discriminations au travail, comment répartir les primes, faut-il conserver ou réformer le statut des enseignants issu des décrets de 1950 ?..

Enfin, **ces élections représentent aussi un enjeu pour les différentes organisations syndicales, puisque le résultat global de ces élections leur permet de faire valoir leur représentativité lorsqu'elles expriment des revendications au niveau académique ou national. Les élections professionnelles sont donc aussi l'occasion de faire en sorte que vos opinions et vos idées concernant notre métier soient représentées et continuent d'être portées par les syndicats.** Ces élections sont l'occasion de manifester votre accord ou votre désaccord avec les idées qu'ils défendent. Après, il est facile, mais bien moins constructif, de critiquer la position de tel ou tel syndicat... Cet enjeu des élections ne doit pas rebuter ceux qui se sentent éloignés de ce genre de débats, mais il ne doit pas être négligé non plus. La représentation des personnels dans des instances paritaires où siègent des élus est un droit qu'il faut faire vivre, quelles que soient vos opinions. Cette raison, seule, est suffisante pour aller voter en octobre prochain.

Julien LAFON



Quelques raisons de voter pour le SNES et la FSU aux prochaines élections professionnelles : (liste non exhaustive ...)

- Les élus du SNES représentent et défendent l'ensemble des collègues, pas seulement leurs adhérents ;
- Les syndicats de la FSU, dont le SNES, ont une vision, des propositions pour l'éducation et mènent une vraie réflexion sur tous les sujets qui concernent nos métiers (rémunérations, statuts, pédagogie, orientation, politiques publiques...). Ils sont donc en mesure de proposer une vision autre que celle que l'on tente de nous imposer ;
- Ainsi, quand le SNES dit « non », ce n'est pas par principe, mais toujours avec des arguments. Dans les CAP et les CTP, nos élus interviennent et défendent des principes (équité de traitement, transparence, refus des suppressions de postes, refus de la dégradation de nos carrières, défense de nos intérêts matériels...);
- Le SNES continue de s'opposer à la réforme des lycées, quand d'autres syndicats l'acceptent voire s'en félicitent ;
- Le SNES est un des rares syndicats qui s'indigne des conditions d'entrée dans le métier et de formation des nouveaux enseignants ;
- Le SNES ne fait pas que s'opposer, il sait proposer (voir le site www.snes.edu et nos diverses publications, mémos, « le point sur... »).



Le samedi 23/04/2011

Les Récréateurs, à partir de 16 heures
bord de mer Saint-Denis (ancienne gare routière)

16h : Accueil des familles
16h30 : Atelier conte pour les 3 à 12 ans. Atelier Percussion avec Percu 974.
Forum débat éducation et société. Jeux de société. Maquillage des plus jeunes
17h30 : Spectacle Dora Fo
19h00 : Le Dîner
20h00 : Groupes de musiciens amis jusqu'à 22h.
22h00 : Le Bal
10h00 : Oh non tout le monde dehors, c'est la nuit !
Icône en rail, les prévisions, c'est pour rire !

Entrée + repas :
10 euros
(gratuit pour les enfants)



Une première... jusqu'à l'année prochaine !

23 avril 2011. Première fête du SNES-Réunion. « Drôle d'idée ! » se sont dit certains. « Et pourquoi pas une kermesse ? » ont ironisé d'autres... Un syndicat qui fait la fête alors qu'il y a plus de raisons de se lamenter que de rigoler !

Ben, justement....

Petite manif. 130 selon la trésorerie et 500 selon la Préfecture qui a jaugé aux décibels... Ah les Salauds !(c'est le nom du groupe, n'y voyez aucune critique...).

Il y en avait pour tout le monde, des marmailles aux théâtres (Dario FO), des danseurs aux piliers de bar, des conteurs aux bavards et même une élection de miss météo, torride comme il se doit. C'est la saison qui veut ça.

Alors, oui, les absents ont eu tort, mais maintenant, ils le savent. À l'année prochaine donc... après quelques manifestations de bonne humeur, bien sûr...

Les G.O. du SNES



CONTACTER LE SNES Réunion : s3reu@snés.edu ☎ 0262 97 27 91

Secrétaire académique	Michel ZERWETZ	zerwetz@wanadoo.fr
Secrétaires académiques adjoints	Élizabeth BARRACO Martine MASSIAS-MILLOT Lionel MILLOT	snésouest@reunion.snés.edu mmm974@gmail.com s3reu@snés.edu
Trésorière / Juridique Trésorier-adjoint	Patricia GASTON-VÉRY Daniel FAVRE	secteur.juridique@reunion.snés.edu dfavre22@gmail.com
CO-Psy C.P.E	Michel ZERWETZ Rahiba DUBOIS Olivier MORIN	zerwetz@wanadoo.fr cpe@reunion.snés.edu mi-se@reunion.snés.edu
Stagiaires PEGC Non-titulaires	Audrey MOREAU Guadalupe CARRERA Abderrazak IDRISSE	snésiufr@reunion.snés.edu titemacar@wanadoo.fr nontitulaires@reunion.snés.edu
Agrégés Emploi / carrières TZR	Éric DUCROUX Corinne PEYRÉ Julien LAFON	agreg@reunion.snés.edu corinne.peyre@gmail.com snestzr@reunion.snés.edu / 0692 34 97 95
Secteur géographique Sud-Ouest	Laurent KADOUCH	snésud@reunion.snés.edu
RETRAITÉS	Gérard MARI	mari.gerard-gil@wanadoo.fr